

L'Yonne

Chiffres Clés

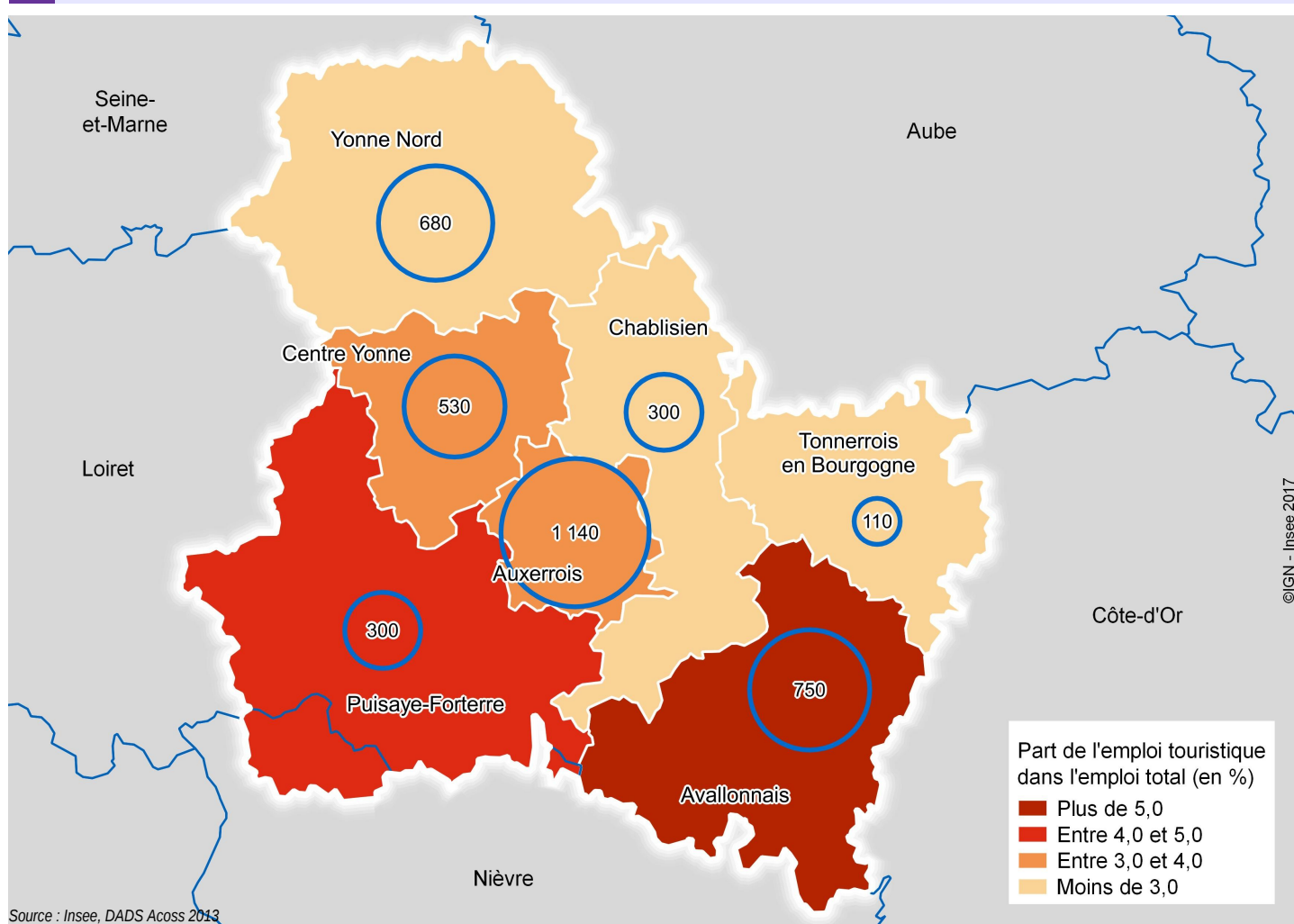
- 3 820 emplois liés à la présence de touristes
- 13 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 3,3 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 3 110
- Emploi maximum (août) : 4 910

La fréquentation touristique génère 3 820 emplois dans l'Yonne en moyenne annuelle en 2013. Avec un pic de 4 910 emplois

atteint en août et un creux de 3 110 en janvier, la saisonnalité de l'emploi icaunais induit par la présence de touristes est d'amplitude comparable à celle de l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. En moyenne annuelle, il représente 3,3 % de l'emploi départemental, soit 0,4 point de plus que la moyenne régionale. Dans l'Auxerrois, qui concentre le plus grand nombre d'emplois liés à la fréquentation touristique (1 140) du département, la restauration représente un

tiers des emplois. Avec 750 emplois, l'Avallonnais est le territoire de l'Yonne où l'emploi lié au tourisme pèse le plus dans l'emploi total (8,1 %). Y prédominent les activités d'hébergement et de restauration. Si le volume de l'emploi touristique est modeste en Centre Yonne et en Puisaye-Forterre, son poids, proche de 4 % de l'emploi total, est significatif dans l'économie de ces territoires. Il est en revanche plus faible, inférieur à 3%, dans le nord du département.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques dans l'Yonne

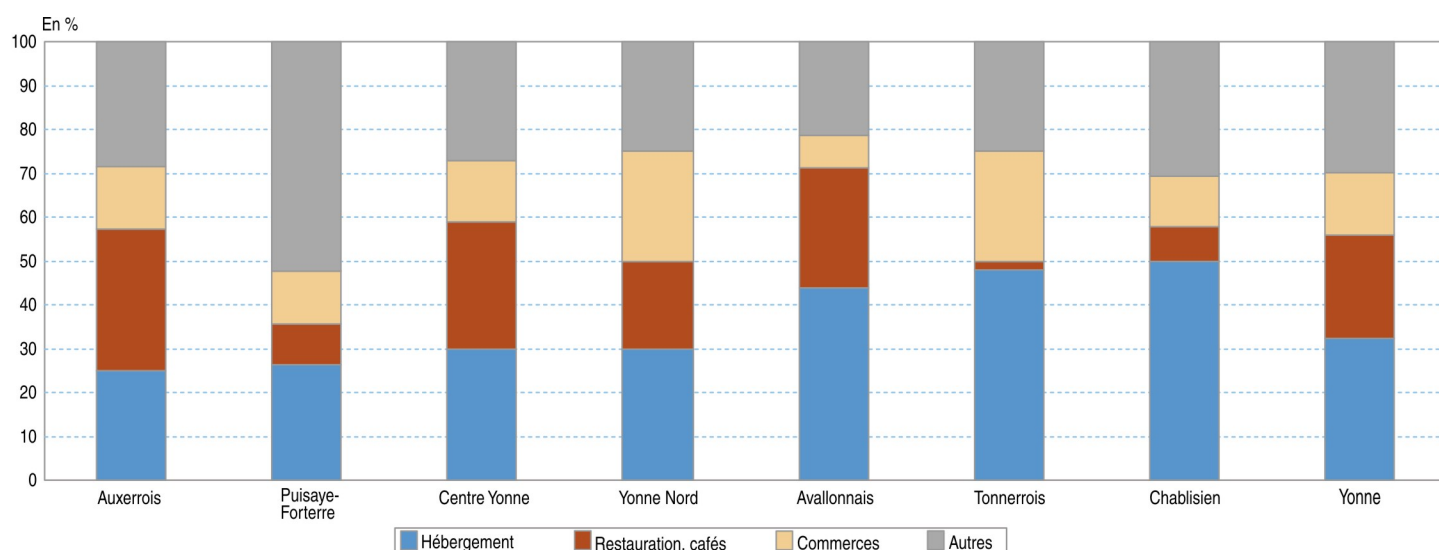


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes dans l'Yonne

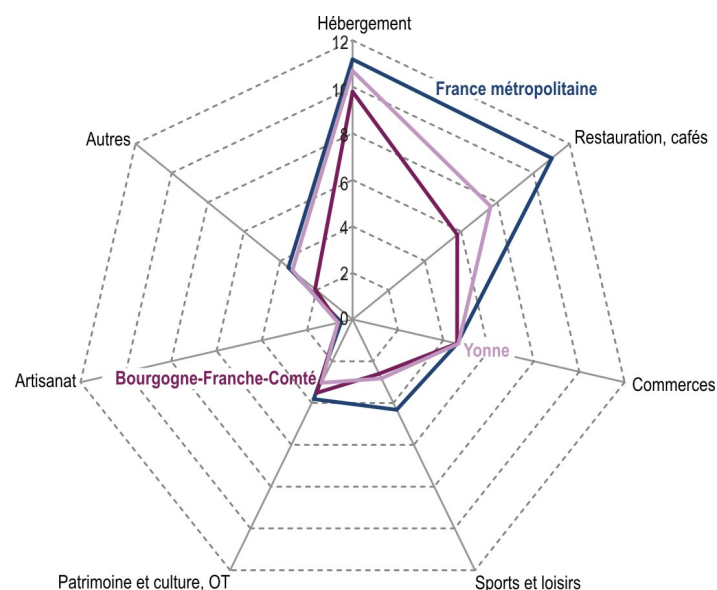
Zone touristique *	Auxerrois	Avallonnais	Centre Yonne	Yonne Nord	Puisaye-Forterre	Chablisien	Tonnerrois	Yonne
Emploi touristique mensuel moyen	1 150	750	530	680	300	300	110	3 820
Part dans l'emploi total de la zone (%)	3,1	8,1	3,8	2,2	4,1	2,9	2,1	3,3
Poids de la zone dans l'emploi touristique départemental (%)	30,1	19,6	13,9	17,8	7,9	7,9	2,9	100
Emploi minimum	970	570	390	600	240	230	80	3 110
Emploi maximum	1 440	990	690	890	380	390	140	4 910

(*) certaines zones touristiques débordent des frontières départementales. En conséquence, l'emploi touristique du département peut être inférieur à la somme de l'emploi touristique des zones qui le composent.
Source : Insee, DADS Acoiss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes dans l'Yonne

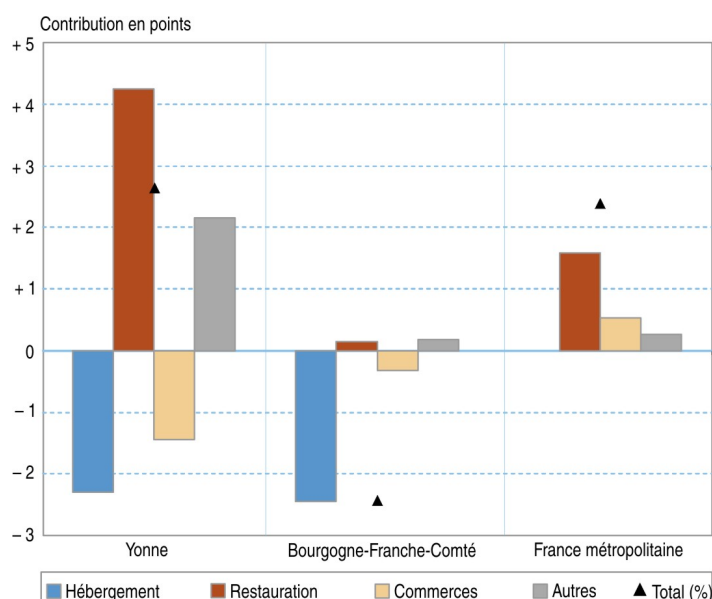


4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois dans l'Yonne



Autres : autres activités de services
Source : Insee, DADS Acoiss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes dans l'Yonne



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
Source : Insee, DADS Acoiss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités française (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acoiss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.